BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IV^{E} REPUBLIQUE

QUATRIEME LEGISLATURE

LOI N° 016-2011/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2011-004/PRES DU 11 MAI 2011 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE DON N° TF 099238 CONCLU LE 29 MARS 2011 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA), POUR LE FINANCEMENT DU DEUXIEME DON D'APPUI AU PROGRAMME POUR L'EDUCATION DE BASE

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n° 001-2007/AN du 04 juin 2007, portant validation du mandat des députés ;

Vu la loi n° 049-2010/AN du 23 décembre 2010 portant habilitation du gouvernement à autoriser par voie d'ordonnance la ratification des accords de financement conclus entre le Burkina Faso et les partenaires techniques et financiers ;

a délibéré en sa séance du 06 octobre 2011
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n° 2011-004/PRES du 11 mai 2011 portant autorisation de ratification de l'Accord de don n° TF099238 conclu le 29 mars 2011 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement du deuxième don d'appui au programme pour l'éducation de base.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 06 octobre 2011.

Pour le Président de l'Assemblée nationale,
le Premier Vice-président

Kanidoua NABOHO

Le Secrétaire de séance

Tarbala Victor SORGHO